

## « Le fléau des rimes en épithètes » : Pistes pour l'interprétation d'un ornement suspect

Thibaud Mettraux

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/1051>

ISSN : 2270-6909

### Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

### Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-248-2

### Référence électronique

Thibaud Mettraux, « « Le fléau des rimes en épithètes » : Pistes pour l'interprétation d'un ornement suspect », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 15 | 2020, mis en ligne le 07 novembre 2020, consulté le 02 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/1051>

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 décembre 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# « Le fléau des rimes en épithètes » : Pistes pour l'interprétation d'un ornement suspect

Thibaud Mettraux

---

## Introduction : Faiblesse de la rime adjectivale ?

- 1 À l'origine de nos réflexions, il y a ce « mot sur la rime » de Verlaine, par ailleurs bien connu. Publié dans *Le Décadent* de mars 1888, l'article se propose de répondre à la « chronique littéraire » parue dans le premier numéro de la même année, où Ernest Raynaud « s'attaque avec virulence » (ce sont les termes de Verlaine) à « la Rime<sup>1</sup> ». Le contexte d'éclosion du débat est celui que Mallarmé décrira quelques années plus tard dans les termes d'une « crise de vers<sup>2</sup> », où la problématique du vers libre se fait de plus en plus obsédante : *Les Palais nomades* de Gustave Kahn ont été publiés l'année précédente, et Raynaud déplore de son côté le fétichisme « parnassien » de la « rime, [...] voulue riche et importante », mettant ainsi en cause le postulat de son absolue « nécessité [...] au vers<sup>3</sup> ». Au terme de la chronique, Verlaine – qui répétait à Kahn, dans une lettre datée d'août 1887 faisant suite à sa lecture des *Palais nomades* (1887), son indéfectible attachement aux « règles très élastiques, mais [aux] règles quand même<sup>4</sup> » – est érigé en figure rétrograde par Raynaud, tant « cet inventeur [du] vague et du soluble dans l'air » lui semble « recule[r] tout à coup effrayé devant les allures déterminées de quelques jeunes hommes, ses purs disciples pourtant<sup>5</sup> ». Et Verlaine de lui répondre alors par ce fameux « mot », où il réaffirme le caractère essentiel de la rime au vers français, « langue peu accentuée [qui] ne saurait admettre le vers blanc<sup>6</sup> ». En filigrane, l'auteur de *La Bonne Chanson* en profite pour louer la rime faible, curieusement exemplifiée par le phénomène de mise en rimes de deux adjectifs :

C'est, je crois, Racine qui a commencé à rimer faiblement, en ce sens, par exemple, qu'il se sert souvent d'adjectifs au bout de deux vers, *redoutables, épouvantables*<sup>7</sup>.

- 2 Au panthéon verlainien des *faibles rimeurs* – et non des *mauvais* – le dramaturge classique côtoie « l'adorable Chénier, notre Lamartine, ce Barbier infiniment trop

oublié, le grand Vigny, [...] jusqu'à un certain point Baudelaire » ainsi que le chansonnier « Pierre Dupont qu'il est temps de revendiquer<sup>8</sup> »... Il convient, pour saisir la portée de ces remarques comme l'audace de ce patronage curieux d'hétéroclisme, de restituer une archive muette de l'histoire littéraire française, constituée d'une pluralité de documents qui témoignent, sinon d'une querelle, pour le moins d'une obsession quant à la valeur littéraire des rimes en épithètes. Le mot de Verlaine ne sera donc ici que l'occasion d'une réflexion plus générale ; par ce timide éloge de la facilité métrique, où la rime adjectivale s'impose comme une illustration privilégiée, le poète mobilise en effet une catégorie grammaticale et tranche sans y paraître un débat qui avait vivement animé le monde des lettres françaises aux siècles précédents – et toujours prégnant, nous le verrons, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle – quoique par la médiation d'une notion encore pleinement rhétorique : pourquoi la mise en rimes d'épithètes peut-elle être interprétée comme symptôme de la médiocrité d'un vers ?

- 3 Bien qu'elle puisse paraître d'un autre temps, une telle question engage celle, plus large, de la normativité rhétorique en contexte métrique eu égard à la définition et à la pratique de ses procédés, sur un empan chronologique nécessairement large. Je n'apporterai là que quelques pistes pour l'interprétation de ce phénomène encore négligé par l'histoire des formes littéraires : soit la suspicion, souvent renouvelée, à l'égard de la rime en épithètes, procédé longtemps ressenti sinon comme un vice, pour le moins comme une facilité stylistique. Revenant dans un premier temps sur l'histoire de la catégorie *épithète*, à l'origine rhétorique et pré-grammaticale, je tâcherai d'en construire le profil afin d'éclairer les enjeux spécifiques de sa mobilisation dans le cadre d'une rhétorique du discours métrique, où sa rencontre avec la rime pose une difficulté peut-être sous-estimée par la stylistique historique, alors qu'elle apparaît cruciale et récurrente dans l'évaluation et la censure des pratiques d'écriture versifiée. Le phénomène manifeste en somme de manière exemplaire la permanence, à travers les siècles, d'une approche rhétorique de l'économie du discours poétique.

## Prototype de l'épithète comme ornement rhétorique

- 4 La dépréciation explicite de l'épithète à la rime, consacrée par Boileau, s'inscrit dans le problème plus général de l'épithète rhétorique. Notion historiquement déterminée, son horizon de pertinence s'étend grosso modo de la *Rhétorique* d'Aristote – première attestation connue de l'étymon de notre épithète – à la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, autour du *Nouveau cours de grammaire française* d'Auguste Brachet et Jean-Jacques Dussouchet (1901), où l'on trouve la première occurrence de la fonction « épithète » (réservée à l'adjectif et aux participes), et la nomenclature grammaticale officielle de 1910, dates consensuellement retenues comme marquant la migration du terme du domaine de la rhétorique vers celui de la syntaxe<sup>9</sup>. En tant qu'ornement du discours, l'épithète présente ainsi la caractéristique, au même titre que les différentes figures étudiées dans le présent recueil, d'avoir suscité la constante défiance des rhéteurs, poéticiens et poètes eu égard à son usage, son dosage et sa disposition, et ce de l'aurore au déclin de la rhétorique occidentale.
- 5 L'histoire du mot et de la notion étant aujourd'hui bien documentée<sup>10</sup>, je m'attacherai à dégager ici, à partir du texte d'Aristote, quelques caractéristiques prototypiques qui furent stabilisées par la tradition rhétorique occidentale, dans la mesure où elles ont une incidence forte sur les normes d'usage du procédé en contexte métrique.

- 6 À relire d'abord les remarques du Stagirite en matière d'*epitheton* dans le livre III de la Rhétorique consacré à la lexis, il semble qu'en dépit d'attestations antérieures, la catégorie est déjà bien connue, si bien que l'exemplification prend systématiquement le pas sur la définition. Pour reprendre les mots de Pascale Hummel : « toute l'histoire sémantique de l'épithète repose sur cette imprécision ou non-précision originelle<sup>11</sup> ». La confrontation des nombreux exemples fournis par Aristote ne permet en outre aucunement de remédier à cette imprécision<sup>12</sup>. Si des expressions aussi diverses, d'un point de vue grammatical, que « ὑγρὸν ἰδρωῶτα (sueur humide) », « πόλεων βασιλεῖς νόμους (les lois reines des cités) » et « ὕλης κλάδοις (avec des rameaux de bois) » peuvent être étiquetées comme épithète, c'est bien que la catégorie est floue : elle renvoie selon Hummel avant tout à un « procédé<sup>13</sup> », dont la pertinence ne relève pas de la nomenclature des parties du discours, mais bien plutôt des ressources de la lexis.
- 7 Compte tenu de cette indétermination catégorielle, l'*epitheton* d'Aristote paraît devoir donner prioritairement lieu à une description fonctionnelle. En effet, si le concept « s'apparente en réalité à l'amplification<sup>14</sup> », c'est que tous les exemples relèvent d'un procédé syntaxique d'expansion. On l'observe bien dans la comparaison systématiquement établie par le Stagirite entre des syntagmes comportant un *epitheton* et leur équivalent sans expansion. Le passage de l'un à l'autre maintient toujours la présence d'un terme, le plus souvent de nature substantivale, quoique l'une des illustrations prévoie la possibilité d'expanser un adjectif<sup>15</sup>. En outre, le passage de « δρόμω (à la course) » à « δρομαία τῆ τῆς ψυχῆς ὄρμη (mû par l'élan coureur de son âme) » témoigne du fait que l'unité support peut changer de nature grammaticale, le substantif « δρόμω » se voyant ici adjectivé en « δρομαία ». En définitive, l'analyse syntaxique se trouve à nouveau déroutée par l'hétérogénéité des illustrations. Une fois encore, la notion ne saurait se définir que par l'indétermination, sinon par la négativité : nullement partie du discours, l'*epitheton* semble a priori susceptible de s'appliquer à tout phénomène d'allongement du syntagme, sans que l'on puisse spécifier la nature de l'expansé, ni même s'assurer de sa stabilité catégorielle. Pour fonctionnelle, la caractérisation demeure insatisfaisante de généralité : il convient à cet égard de se tourner vers le principe rhétorique de l'ornementation. Or, comprendre le caractère intrinsèquement ornemental de l'épithète rhétorique implique de l'appréhender sous un angle sémantique et logique.
- 8 On remarquera alors que les exemples d'*epitheton* retenus par Aristote manifestent tous une forte tendance à la redondance sémantique. Qu'il s'agisse du « lait blanc (γάλα λευκόν) » – c'est le seul exemple tiré d'Homère –, de la « sueur humide (ὑγρὸν ἰδρωῶτα) », des « rameaux de bois (ὕλης κλάδοις) » ou encore de la « réunion festive des jeux isthmiques (Ἰσθμίων πανήγυριν) », l'*epitheton* présente à chaque fois un syntagme constitué d'au moins deux termes dont l'un vient redoubler un sème latent dans l'unité support, s'il n'est directement impliqué par le sémantisme de celle-ci. Cette redondance se voit par ailleurs érigée par le Stagirite en indice de poéticité du discours, ce qui entraîne d'emblée une prescription quant à la nécessité de son juste dosage en prose :
- Si, en poésie, il n'est pas inconvenant de parler de « lait blanc », en prose, ces épithètes pour les unes sont inadaptées, pour les autres – si l'on en abuse –, elles dénoncent de manière ostensible qu'on est en poésie. [Rhét., III, 3, 1406 a 11-13]
- Aussi l'*epitheton* désignerait-il prioritairement une ressource du style poétique favorisant la redondance sémantique : celle-ci, comme le précisera Aristote, n'est

mobilisable en discours prosaïque qu'en tant qu'« assaisonnement (ἡδυσμα) », et non comme « aliment (ἔδεσμα) » (*Rhét.*, III, 3, 1406 a 18-19). Cette métaphore culinaire, renforcée par la paronomase, traduit le caractère substantiellement ornemental de la catégorie. L'énumération des « ingrédients » du style (*Rhét.*, III, 2, 1404 b 32) se transmue ainsi en discours normatif : en prose, l'*epitheton* est toujours le fruit d'une concession, et l'insistance sur l'impératif de « modération » (*Rhét.*, III, 3, 1406 a 16) institue la pertinence de la notion dans le cadre d'une rhétorique normative de l'ornementation stylistique. C'est celle que développera Quintilien au premier siècle de notre ère dans le Livre VIII de l'*Institution oratoire*, en indexant définitivement l'*epitheton* au chapitre de l'*elocutio* consacré à l'*ornatus*<sup>16</sup>.

- 9 Pourtant, le vocable grec *kosmos*, traditionnellement employé pour dénoter l'*ornement*, reste le grand absent de ces pages de la *Rhétorique* d'Aristote. Cette aporie exégétique nécessite l'éclairage d'un intertexte, par ailleurs explicité par le Stagirite, qui souligne l'affiliation de ses remarques sur les ressources de la *lexis* à la typologie des « espèces de mots » figurant au chapitre 21 de la *Poétique* :

Les noms et les verbes qui rendent l'expression claire sont ceux d'usage courant ; quant à ceux qui font que l'expression est non pas basse mais ornée (κεκοσμημένη), ce sont tous les autres mots mentionnés dans la *Poétique*. (*Rhét.*, III, 2, 1404 b 5-8)  
Ce que sont chacun de ces mots, combien la métaphore a d'espèces, et que c'est cela – j'entends les métaphores – qui a le plus grand pouvoir en poésie comme en prose, tout cela a été dit, comme nous le rappelions à l'instant, dans les livres sur la *Poétique*. (*Rhét.*, III, 2, 1405 a 3-5)

Aux renvois intertextuels correspond en outre une relative homogénéité terminologique : en distinguant l'ensemble des mots « d'usage courant (κύρια) » et « ceux qui font que l'expression est [...] ornée », Aristote reprend en partie le lexique du chapitre 21 de la *Poétique*<sup>17</sup>, où il est posé que chaque « mot » est « soit un mot courant (κύριον), soit un mot exotique (γλωττα), soit une métaphore (μεταφορά), soit un ornement (κόσμος), soit un mot forgé (πεποιημένον), soit un mot allongé (ἐπεκτεταμένον), soit un mot écourté (ὕφρημένον), soit un mot altéré (ἐξηλλαγμένον) » (*Poét.*, 21, 1457 b 1-2). En somme, parmi les ressources de la *lexis* recensées en *Rhétorique*, le Stagirite identifie d'un côté l'ensemble des termes courants et, de l'autre, les « ingrédients » (χρήσιμα) voués à l'ornementation, décrits à partir de la typologie des « espèces de mots » élaborée dans le traité de la *Poétique*.

- 10 Or si la métaphore, le mot exotique et le mot forgé font l'objet d'un certain développement (certes plus ample pour la première de ces ressources) dans la *Rhétorique* (III, 2, 1404 b 26 – 1405 b 33), rien n'y est dit du *kosmos*, pourtant identifié comme « espèce » en *Poétique* et traditionnellement traduit par « ornement ». On reste par ailleurs déconcerté par l'importance accordée à l'*epitheton* dans la *Rhétorique*, alors que la catégorie ne figure aucunement au registre poétique des « espèces de mot ». Compte tenu de cette asymétrie terminologique, et prenant acte de l'énonciation explicitement intertextuelle, il est tentant de rejoindre Barbara Gernez qui identifie « l'ornement (κόσμος) » de la *Poétique* à l'*epitheton* de la *Rhétorique*<sup>18</sup> ; n'est-ce pas, en outre, ce que suggère la lecture de Quintilien ? Quoi qu'il en soit, la mise en regard des deux traités d'Aristote donne à saisir la nature essentiellement ornementale de l'*epitheton*, impliquant la priorité d'une description stylistique du procédé sur la caractérisation grammaticale de la catégorie.
- 11 Cela ne fait toutefois que déplacer l'aporie, dans la mesure où le *kosmos*, terme indiscutablement polysémique, voire flou, est la seule « espèce de mots » qui ne fait pas

l'objet d'une définition à proprement parler dans la *Poétique*. Pourtant, les multiples significations condensées par le terme s'éprouvent en majeure partie dans les paradoxes qui résultent de toute tentative de catégorisation de l'épithète. En effet, outre la signification ornementale exploitée par Aristote, le vocable *kosmos* dénote aussi originellement, selon les termes de l'indo-européaniste Jaan Puhvel, « une notion d'ordre, d'agencement, d'arrangement et de structuration d'unités ou de parties discrètes en un ensemble qui est "propre" au sens pratique, moral ou esthétique du mot<sup>19</sup> ». Par là, si l'on admet que l'*epitheton* de la *Rhétorique* s'inscrit dans les procédés du *kosmos* de la *Poétique*, la catégorie renvoie alors à un phénomène d'ornement (ce qui ressort nettement des illustrations choisies par Aristote, où l'expansion syntagmatique est systématique), codifié par des prescriptions (notamment le principe de « modération ») qui tendent à concevoir les ressources ornementales en tant que parties pleinement intégrées à un discours ordonné, arrangé, structuré, suivant la problématique, largement discutée dans la tradition rhétorique, de l'arrangement des mots et de la composition. Le flou définitionnel du *kosmos* invite donc à considérer l'*epitheton* comme un candidat exemplaire des « ornements nécessaires » de la tradition rhétorique, selon ce bel oxymore déjà pointé, dans le présent numéro, par Ilaria Vidotto.

- 12 Ainsi l'épithète est un ornement du discours dont il convient d'apprécier le bon ou le mauvais usage, suivant un double principe de modération et de convenance générique : tel est l'héritage que le Stagirite léguait à la tradition. Pour le reste, on est tenté de croire que la trajectoire de la catégorie illustre celle que Barthes scellait, en 1970, pour la rhétorique en général : soit le passage d'une *Technè rhétoriké* proprement aristotélicienne, ayant pour objet la persuasivité, définie prioritairement comme « art de la communication quotidienne, du discours public » et ainsi distincte de la *Technè poiétiké*, qui questionne la créativité par le biais d'une théorie de la représentation dans les langages fictionnels, vers une tendance à la « fusion » de ces deux arts, « à l'origine même de l'idée de littérature » en tant que préoccupation du « bien-écrire<sup>20</sup> ». C'est en effet dans la tradition des arts poétiques du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle que s'égrène la déclinaison des épigones médiévaux de l'*epitheton* d'Aristote ; or, si l'*epytetum* de l'*Ars Versificatoria* de Matthieu de Vendôme (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>) ne paraît renvoyer encore qu'à une théorie très générale de la description médiée par la doctrine cicéronienne des attributs, la *Poetria noua* de Geoffroi de Vinsauf (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup>) posera, sous le terme de « *mobile nomen* », les prémisses d'une véritable *technè* poétique du bon usage de l'adjectif, témoignant d'une progressive restriction des contours grammaticaux de la catégorie<sup>21</sup>.
- 13 L'appartenance de la notion d'épithète au domaine de l'*elocutio* rhétorique – et, plus encore, poétique – constituera enfin, tout au long de l'âge classique et jusqu'à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, l'argument privilégié pour rendre compte de sa distinction avec le terme « adjectif », quant à lui pleinement grammatical et dont l'horizon de pertinence est la maturation de la théorie des parties du discours<sup>22</sup> : « si l'on se fie aux lexicographes », comme le souligne Françoise Berlan, « l'épithète est un adjectif » – « un nom adjectival », selon Furetière (*Dictionnaire universel*, 1690<sup>23</sup>) – perçu comme appartenant au champ de la rhétorique<sup>24</sup> ». Un siècle plus tard, dans ses *Éléments de littérature* (1787), Marmontel astreindra encore l'épithète à « l'éloquence et [à la] poésie<sup>25</sup> », sous couvert d'un argument logico-sémantique qui semble peu ou prou identifier celle-ci à l'adjectif descriptif des grammaires contemporaines, n'entraînant donc aucune restriction de

l'extension référentielle<sup>26</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le Littré (*Dictionnaire de la langue française*, 1874), c'est toujours la vulgate marmontélienne qui appuie la définition du terme « épithète<sup>27</sup> ».

- 14 Ces quelques remarques permettent de dégager schématiquement un certain nombre de propriétés définitoires aptes à construire le profil de la catégorie « épithète » – héritière étymologique et conceptuelle de l'*epitheton* –, qui demeure relativement stable dans la tradition rhétorique occidentale :
1. L'épithète est une catégorie originellement floue qui tend, au fil des siècles, à s'identifier à l'adjectif descriptif.
  2. Elle renvoie à un procédé d'expansion qui affecte en majeure partie les syntagmes nominaux.
  3. Elle s'inscrit dans les ressources de l'ornementation stylistique et engage la problématique du bien écrire.
  4. En tant que telle, son choix, son dosage et sa disposition font l'objet d'un ensemble de prescriptions de la part des rhétoriciens, qui tendent globalement à concevoir l'ornement comme partie intégrante d'une totalité structurée, ordonnée et bien arrangée.
- 15 Or s'il est un contexte générique et historique où se réalisera de manière privilégiée le paradoxe de cet ornement nécessaire, c'est bien le discours classique sur la métrique. Pour prendre le problème à rebours, le défi posé par la catégorie aux pratiques d'écriture versifiée constitue le terreau privilégié de la construction des normes classiques servant à discriminer les bons des mauvais usages de l'épithète : le soupçon à l'égard de leur mise en rime, sur laquelle je me focaliserai maintenant, n'est qu'un aspect d'une problématique bien plus générale concernant la valeur littéraire de l'épithète.

## La mise en rimes des épithètes : enjeux d'une suspicion

- 16 La condamnation du phénomène semble trouver son origine chez Boileau. Elle peut au premier abord apparaître comme le symptôme d'une tendance générale à la dépréciation classique du procédé de l'épithète, « perçu comme représentati[f] d'une poétique humaniste, dépassée, extravagante et superflue<sup>28</sup> ». C'est en effet une attitude de défiance et de censure qui caractérise l'imaginaire de l'épithète au XVII<sup>e</sup> siècle, comparativement au XVI<sup>e</sup>, où « la vogue des dictionnaires d'épithètes en Europe – en latin avec Ravisius Textor, comme dans les langues vernaculaires [...] – va de pair avec le développement de poétiques accordant une large place à la qualification<sup>29</sup> ». Anne-Pascale Pouey-Mounou a commenté les nombreuses sources littéraires qui attestent de ce déclin, participant de la focalisation des arts poétiques classiques sur « la rime, le nom, la chose et sa raison ou son bon sens », avec pour corollaire le « refus de l'hyperbole, de l'*amplificatio* et de la stéréotypie<sup>30</sup> », mais aussi de l'archaïsme, autant de travers qu'illustre le mauvais usage de l'épithète. Elle convoque ainsi notamment Desmarets de Saint-Sorlin qui, dans *Les Visionnaires* (1637), fait s'illustrer le poète Amidor, figure de l'extravagant, par abus de « mots empoullez » et d'« epithetes puissans ». Elle songe encore au *Berger extravagant* de Sorel (1627), où la « pratique de l'épithète, notamment, est un marqueur du “style pédantesque” », ou, parmi tant d'autres, à André Guéret qui,

dans le *Parnasse réformé* (1668), met en scène un Malherbe reprochant aux poètes de la Pléiade « ce mauvais amas de fables et d'épithètes recherchées<sup>31</sup> ». Le diagnostic, en somme, semble partagé : l'abus de l'épithète, comme son mauvais usage, est l'indice d'une pédanterie contraire à l'élégance et à la pureté du style.

- 17 Cette fresque du déclin se nuance pourtant du témoignage des Remarqueurs et des rhétoriciens de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. À l'encontre de la recension bibliographique propre aux épithétaires de la Renaissance, Vaugelas préférera par exemple, dans ses *Remarques sur la langue française* (1647), le commentaire ponctuel sur l'emploi d'épithètes choisies, dont il souligne la poéticité (ainsi *insidieux*, qu'il dit introduit par Malherbe<sup>32</sup>). Bouhours suivra le pas, dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675) et leurs *Suites* (1675, 1687), témoignant d'un singulier renversement de la tendance du siècle précédent : la mise en évidence de l'acceptabilité en soi de quelque adjectif prime sur l'aveugle répertoire des épithètes associables à tel nom support. À la drastique « réduction des possibles » expressifs coïncide donc « l'évolution vers un choix argumenté de l'épithète », constituant une « ligne directrice à l'âge classique », comme le souligne Sophie Hache<sup>33</sup>. Par là, au prestige lexicologique dont jouissait la catégorie à la Renaissance succède un discours classique en demi-teinte, obsédé par la discrimination du bon et du mauvais usage : si l'épithète bien choisie apparaît comme une ressource privilégiée de l'ornementation stylistique, son mauvais dosage, son caractère superflu ou inapproprié sont au contraire immédiatement pressentis comme un vice qui énerve le style. Cette tension ressort pleinement des *Reflexions sur l'Elegance et la politesse du Stile* de Morvan de Bellegarde (1695), à la fin du siècle :

Rien ne donne plus de grace au discours, qu'une Epithete bien placée ; au contraire, les Epithetes vagues & inutiles le rendent insipide & languissant<sup>34</sup>.

- 18 C'est à la lumière de cette tension que peut se relire la « Satire II » de Boileau, adressée « à M. de Molière ». « Composée sans doute en 1663 en pleine querelle de l'*École des femmes* », comme le précise Delphine Reguig, cette célébration de Molière, ayant pour corollaire le « blâme de poètes médiocres (l'abbé de Pure, Quinault, Ménage, Scudéry) » se double – et ce serait là une « parfaite convenance générique » – d'une dimension réflexive, abordant en filigrane un sujet « d'ordre technique et poétique : la difficulté à trouver la rime, fondée sur le refus des rimes, et en particulier des clichés de l'épithète<sup>35</sup> ». Aussi, agenouillé devant un Molière érigé en champion de la rime juste – n'est-il pas celui qui « ignore en écrivant le travail et la peine » ? – le sujet satirique assume l'ethos du poète à la verve inféconde, hanté par le souci d'une rime qui ne « daigne venir » et contraint, « pour la trouver », de « sue[r] » et « travaille[r] [...] du matin jusqu'au soir<sup>36</sup> ». Pourtant, en tant que le genre s'inscrit pleinement dans le registre épictétique, supposant l'affiliation du blâme et de l'éloge à une axiologie poético-métrique, la voix satirique, sinon qu'elle endosse la posture de l'envieuse infertilité, entend surtout montrer la pleine justesse de son jugement critique. C'est ainsi que le « rimeur » laisse en filigrane la place au théoricien de l'art poétique ; or c'est bien la catégorie « épithète » que Boileau mobilise en guise de critère de mesure illustratif, apte à discriminer, sous le prisme de la rime, le bon vers du médiocre :

Encor si pour rimer, dans sa verve indiscreète,  
Ma muse au moins souffrait une froide épithète,  
Je ferais comme un autre, et, sans chercher si loin  
J'aurais toujours des mots pour les coudre au besoin<sup>37</sup>.



Il convient de souligner combien ce qui pourrait s'interpréter comme une censure de la rime en épithètes ne procède pourtant aucunement d'une méfiance *a priori* à l'égard de ce type d'ornement. Ce que révèle le soupçon de Boileau, c'est moins la dépréciation de l'épithète que l'association problématique, dans les imaginaires littéraires et langagiers de l'Ancien Régime, du « trio de l'épithète, de la rime et de la raison<sup>38</sup> », notamment étudié par Anne-Pascale Pouey-Mounou. Les rhétoriques et poétiques normatives de l'Âge classique érigent en effet la rime et le bon usage de l'épithète en ressources stylistiques primordiales : lorsque la belle épithète confère de la « grace » au discours, comme l'indique Morvan de Bellegarde, la rime donne « un nouveau lustre » à l'expression, selon ce même auteur<sup>39</sup>... Et les déclinaisons de cette double évidence sont nombreuses : la rime est condition de poéticité – Vaugelas rappelle que « dans nos vers [elle] contente si fort l'oreille & dans nostre prose elle la choque jusqu'à luy estre insupportable<sup>40</sup> » – cependant que l'épithète bien choisie et placée relève le discours et signale l'élégance du style : « rien ne donne plus de grâce & d'agrément au langage qu'une Epithete bien convenable [...] en prose ou en vers<sup>41</sup> », souligne sur ce point Antoine de Montmérain en guise de « préface » à ses *Synonimes et Epithetes françoises* (1645).

- 19 Or c'est sans doute avant tout de ce surinvestissement des deux formes que procède la méfiance à l'égard de leur superposition. En effet, la mise en rimes d'épithètes se comprend comme une faiblesse du style dès lors que la nécessité poétique de la rime est le seul argument apte à motiver la présence de l'épithète, et réciproquement. C'est qu'il n'existe pas, dans la perspective rhétorique de l'époque classique, de poéticité proprement formelle : les ressources du style trouvent leur raison d'être dans la qualité et la justesse de leur usage, suivant un impératif esthétique qu'Anne-Pascale Pouey-Mounou propose d'interpréter en termes de « relation » :

L'épithète et la rime engagent des enjeux esthétiques majeurs [...]. En effet, elles présupposent la mise en relation d'un sème, d'un mot et d'un rythme ou d'un son, placés dans le vers au nom d'une convenance qui est, selon les époques, affaire d'usage, de goût et de sens ou de bon sens. [...] La rime engage [...] une mise en relation, verticale et phonique, d'un mot à l'autre et d'un vers à l'autre, qui complète, ou concurrence, le lien horizontal établi dans la linéarité des vers par les expansions nominales<sup>42</sup>.

- 20 Cette conception du bon usage comme facteur de « lien », de « mise en relation », rejoint ma récente appréhension de la notion d'épithète rhétorique à l'aune du concept de texture<sup>43</sup>, que Rudolf Mahrer a défini comme « produit [...] des opérations de mise en équivalence qui promeuvent la réitération d'unités linguistiques » – qu'il s'agisse de phonèmes, de graphèmes, de sèmes ou encore de structures syntaxiques –, assurant les effets décrits par Jakobson en termes de « parallélisme » ou d'« équivalence<sup>44</sup> ». De fait, l'insistance des rhétoriciens sur la convenance de l'épithète ou de la rime en poésie constitue ces unités comme fonctionnellement vouées, dans le discours métrique, au « marqu[age] de la structuration textuelle<sup>45</sup> » : la justesse de leur emploi trouve sa mesure dans l'aptitude de l'occurrence à privilégier les phénomènes de liage par réitérations. En tant que telle, la belle épithète doit ainsi trouver sa propre nécessité, menacée par le double fléau de la superfluité et de l'impropre ; la doctrine, déjà observée chez Morvan de Bellegarde, court encore dans les traités de rhétorique du premier XIX<sup>e</sup> siècle :

Il est évident que celles [les épithètes] qui sont caractéristiques sont toujours les meilleures ; que celles qui ne signifient pas grand'chose, et qu'on nomme oiseuses, sont presque toujours à rejeter, qu'on ne doit les accepter que quand l'harmonie du

discours l'exige ; qu'enfin celles qui sont contradictoires ou placées à contre-sens sont partout des fautes inexcusables<sup>46</sup>.

Cette médiation du bon usage, affectant normativement tout à la fois la pratique de l'épithète et de la rime, invite alors à reformuler le problème de la rime en épithètes dans les termes d'une méfiance quant à la facilité de leur légitimation réciproque. Si l'une et l'autre se présentent à l'œil du critique comme un critère essentiel de qualité, elles ne le sont qu'en discours, comme occurrences, et par le truchement du principe de *justesse*, étalon de mesure privilégié en matière d'emploi des ressources de l'élégance et de la poéticité du style. C'est donc avant tout la facilité de cette co-détermination, agissant en deçà de la raison de l'usage – clé de cette équation problématique –, qui permet de saisir la défiance de la théorie poético-rhétorique classique face à leur superposition.

- 21 En somme, le soupçon de Boileau est l'indice d'une tendance plus générale à la remise en cause de la poéticité intrinsèque qu'auraient reconnu au procédé de l'épithète, selon les reproches des classiques mentionnés ci-dessus, les poètes et les compilateurs de la Renaissance : la focalisation sur le bon usage et le choix raisonné, perceptibles dans les prescriptions des Remarqueurs et des Rhétoriciens, invite à dénoncer l'insuffisance d'une détermination réciproque de la rime par l'épithète. Ainsi l'épithète convenue, remplissant avec facilité et « instantanéité » la place vide de la rime, est le symptôme tangible de cette *verve indiscrete*, qui sacrifierait la raison esthétique à « l'artifice », au « prêt-à-rimer qui méconnaîtrait la convenance essentielle à la poésie », selon la formulation de Delphine Reguig<sup>47</sup> ; plus encore, cette pseudo-motivation réciproque de l'épithète et de la rime signale une dérogation à la priorité, ressortant nettement de la doctrine classique, de la justesse de l'usage sur la poéticité du procédé formel.

## Querelle de la rime en épithètes ?

- 22 L'histoire de la censure des rimes en épithètes, encore à écrire, est celle d'une longue suspicion où se croisent, de Boileau à Verlaine, petits et grands noms de la vie littéraire française. C'est, pour ne citer que quelques exemples, et dans le seul but de prendre acte de l'ampleur du phénomène, Voltaire qui, dans le « Discours aux Welches » (1764), condamne les vers de la *Didon* de Lefranc de Pompignan (1734) pour ces « rimes en épithètes, implacables, redoutables, invincibles, terribles » qui « énervent la peinture de Virgile » – l'extrait retenu eût été « cité », selon Voltaire, comme une remarquable « imitation » de l'*Énéide*<sup>48</sup> ; au regard des exemples retenus, il appert que la rime adjectivale devient le prototype même de la rime suffixale, de la plus banale homéotéleute. Dans sa *Neuvième Lettre à Monsieur de Voltaire* (1776), Clément de Dijon retourne au maître de Ferney le reproche adressé à Lefranc de Pompignan, blâmant ces vers de la *Henriade* qui « riment en foibles épithètes » et condamnant, de manière générale, la « malheureuse facilité de remplacer la fin de[s] vers d'épithètes languissantes & sacrifiées à la rime<sup>49</sup> » – la métaphore sacrificielle traduit bien cette impasse de la légitimation réciproque. On retrouve un argument similaire chez La Harpe, dans le *Lycée* (1798-1804) : l'auteur rappelle, à propos de Jean-Antoine Roucher, que « c'est une faiblesse du style, de rimer trop souvent par des épithètes<sup>50</sup> ». Un tel précepte sera transmis au XIX<sup>e</sup> siècle par les rhétoriciens et auteurs de traités de versification<sup>51</sup>, et Thibaudet, dans *La Poésie de Stéphane Mallarmé* (1912), reproche à Baudelaire de pécher par la rime, qu'il « rejoint mal au vers », comme s'il la

« rapport[ait] du dehors » ; or le diagnostic s'impose à partir de la forme si suspecte : « tel sonnet de Baudelaire a ses quatorze rimes en épithètes banales<sup>52</sup> ».

- 23 Ces occurrences devraient, c'est certain, être situées dans leur historicité propre ; la récurrence de l'obsession témoigne néanmoins de la stabilité, en diachronie, de cette méfiance quant à l'articulation de l'épithète et de la rime. Pourtant, cette tendance généralisée à la censure des rimes en épithètes ne procède, il convient de le rappeler, aucunement d'une condamnation *a priori* du phénomène : le blâme ne saurait qu'être opéré en contexte, suivant le critère d'une dérogation au bon usage.
- 24 Le caractère résolument interprétatif de cette censure ressort, à cet égard, d'une curieuse archive de l'histoire de la littérature française. En effet, la valeur des rimes en épithètes donna lieu à un débat violent et toutefois fort drolatique, auquel le *Journal des débats politiques et littéraires* [dorénavant *Jdpl*] offrit une tribune. Cette dispute – le choix du terme me semble ici justifié par la restriction de sa portée à deux individus et le fréquent basculement de la controverse dans des invectives d'ordre personnel, témoignant du ferme engagement affectif des agents – devait impliquer deux acteurs mineurs de la vie littéraire du premier XIX<sup>e</sup> siècle : Édouard-Marie-Joseph Le Pan, critique et éditeur scientifique, spécialiste de la dramaturgie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et plus spécialement de l'œuvre de Voltaire ; François-Benoît Hoffmann, auteur, dramaturge et critique littéraire au *Jdpl*.
- 25 La déclaration de guerre commence avec un compte rendu par Hoffmann, signé Z., de l'édition des *Chefs-d'œuvre de Campistron* par Le Pan<sup>53</sup>. Le ton est donné dès les premières lignes : s'il trouve le travail éditorial remarquable, Hoffmann regrette que son contemporain ait souhaité se faire « commentateur », ce qu'il « n'étoit point appelé à être », tant « il ignore complètement ce qui distingue la poésie même de la belle prose ». L'injure est alors lâchée : c'est là de la stricte « incompétence ». Hoffmann s'amuse ensuite à revenir sur les commentaires jugés malheureux, faisant toujours répondre quelques vers raciniens – reconnus comme « un objet d'étude et un sujet d'admiration dans les temps même où la langue française ne sera plus parlée sur aucun point du globe » – à ceux que Le Pan blâme chez Campistron, afin de démontrer, par l'argument d'autorité, l'absurdité des prescriptions qui guident le jugement esthétique de l'éditeur. Un point concerne « les rimes en épithètes » :

Il [Le Pan] les compare à *des bouts rimés*. Voltaire lui a sans doute fourni cette observation ; car, dans un éloge de Corneille, il cite quelques vers de la tragédie d'*Horace*, et fait observer qu'il n'y a pas de rimes en épithètes, ce qui est un mérite ; mais Voltaire se garde bien d'en faire une règle, et de dire que ce sont des bouts rimés ; il se seroit condamné lui-même ; et Racine, le plus parfait de nos poètes, ne deviendroit qu'un pauvre versificateur, selon la décision de M. le Pan.

Et Hoffmann de citer un florilège de vers de l'*Athalie*, où la paire rimique est adjectivale (et bien souvent homéoptotique) : *fidèle/solemnelle* [v. 163-164], *sanglantes/fumantes* [v. 387-388], *formidable/redoutable* [v. 403-404], *périlleuse/orgueilleuse* [v. 1337-1338], *triumphante/insolente* [v. 1547-1548], « etc... etc... ». Si le critique refuse dès lors la censure *a priori* des rimes en épithètes, son raisonnement ne repose toutefois que sur la convocation de l'autorité racinienne : les nombreuses occurrences du phénomène chez Racine empêchent d'emblée sa condamnation.

- 26 La virulence de Hoffmann aura pour le moins le mérite d'amener Le Pan à préciser la raison d'une telle censure : l'éditeur répondra aux « injures » de son collègue, nommé pour l'occasion « M. Z. Hoffmann », se gaussant de préférer la « réfutation » systématique des « observations de [s]on adversaire » au « sarcasme » ou à la

« plaisanterie », que ce dernier emploie « à défaut de moyens<sup>54</sup> ». En matière de « rimes en épithètes », Le Pan nuance la règle, à peine modalisée, qu'il énonçait dans le commentaire des œuvres de Campistron : « les rimes en épithètes font presque toujours un mauvais effet ». Au dilemme de l'autorité institué par Hoffmann – la censure des rimes en épithètes chez Campistron entraîne-t-elle celle des vers de Racine ? –, Le Pan répond par un raisonnement qui rappelle *in fine*, par son insistance sur le critère de la « nécessi[té] », la soumission de la rime comme de l'épithète au critère de justesse et l'impossibilité de leur légitimation réciproque :

J'aime à croire que les lecteurs de M. Hoffmann n'ont pas été dupes lorsqu'il a voulu faire entendre que je regardois comme des bouts rimés les vers de Racine qu'il a cités, et dans lesquels les rimes sont presque toujours nécessaires au sens. Il en est de même des vers de Campistron, que M. Hoffmann ne cite pas, mais dont il indique les rimes en épithètes, en présentant comme très-plaisant ce qui seroit de ma part une contradiction ou une simple inadvertance, si ces épithètes ne faisoient point partie intégrante de la phrase [...] je ne blâme pas les rimes en épithètes lorsqu'elles sont nécessaires à la phrase ; c'est parce qu'elles le sont rarement que j'ai dit [...] qu'[elles] font presque toujours un mauvais effet.

C'est par le mépris et le sarcasme que répondra enfin Hoffmann, dans le numéro du 21 mai 1820, refusant de revenir sur la réfutation de son rival et poursuivant avec mauvaise foi l'interprétation radicale des remarques de ce dernier :

Regardez-donc [l'adresse est au rédacteur], je vous prie, mon dernier article comme non avenu, et tâchez de vous persuader, si vous le pouvez, que tous les vers de Racine cités par moi sont détestables, et que les tragédies de Campistron sont sublimes, puisque M. le Pan le veut ainsi<sup>55</sup>.

- 27 Quoique l'on puisse paraître dresser ici une chronique du dérisoire, le retour sur ces sources – et particulièrement sur la « réfutation » de Le Pan – permet de prendre acte du poids toujours vif de la formalisation des catégories par la tradition rhétorique en matière de réception et d'évaluation des œuvres au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Les arguments des querelleurs, si faibles soient-ils, mènent par ailleurs à constater l'impossibilité de traiter de la problématique de la rime en épithètes de manière strictement quantitative. La méfiance à l'égard de la forme résulte avant tout d'un imaginaire langagier résolument classique, procédant d'une conception de l'épithète comme marqueur de poéticité encore empreinte d'aristotélisme. Le phénomène de sa mise en rimes conduit à préciser – et c'est notamment ce qu'opère Boileau dans la « Satire II » – les normes rédactionnelles qui président à l'emploi de telles ressources, au sein d'un système où la « raison » est seul faire-valoir de la justesse de l'usage. C'est, en d'autres termes, l'historicité propre de la catégorie *épithète* – parangon de l'ornement nécessaire –, comme sa rencontre avec la rime au sein des traditions de la lexicographie poétique qui donne à saisir les enjeux du défi posé par le procédé de la rime épithétique à la perspective rhétorique. La récurrence de la forme, pressentie comme un travers, appelle l'éclaircissement de l'impératif de justesse, auquel *doit* se soumettre toute figure, indépendamment de sa vocation à montrer la poéticité ou l'élégance d'un style.

## Conclusion

- 28 Je m'interrogeais en amont sur la reformulation de ces débats à l'heure de l'éclatement des formes métriques traditionnelles, par un Verlaine qui brandit l'étendard de la rime adjectivale contre l'irrévérence des vers non-rimés. Cet éloge de la « rime faible », qui

trouve dans la forme tant décriée par la rhétorique classique sa plus belle illustration, est sans doute à interpréter comme l'occasion pour le poète de jouer, sur une scène littéraire obnubilée par la « crise de vers », la posture stylistique du déclin, faisant encore signe vers ce « goût, de jour en jour mieux indiqué, pour la simplicité dans l'art », selon le mot (ici méprisant) de Maurras<sup>56</sup>. En somme, de la méfiance de Boileau à la fragile apologie de Verlaine, en passant par la chicane de Le Pan et Hoffmann, on observe la permanence d'une appréhension rhétorique des phénomènes, dont il convenait de dégager, dans la perspective d'une stylistique historique, les lignes invariantes. Loin d'être à cet égard un épiphénomène, l'éloge verlainien de la rime adjectivale n'a de pertinence, dans le contexte de l'éclatement de la métrique, que relativement à cette tendance historique à la censure de la mise en rime d'épithètes. Cette censure est elle-même le produit d'une conception rhétorique de la catégorie en majeure partie inspirée de la tradition aristotélicienne, et dont la définition syntaxique en vigueur depuis la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle ne saurait rendre raison.

- 29 Pour locale qu'elle puisse paraître, la méfiance à l'égard de la rime en épithètes nous est apparue comme le symptôme tangible tout à la fois d'une réaction classique à l'encontre de la faveur dont jouit le procédé de la qualification épithétique dans les poétiques de la Renaissance et de la reconfiguration du système de l'*elocutio* sous l'augure du bon usage, de la raison esthétique et du choix motivé. Son renouvellement traduit enfin la permanence et la disponibilité de la référence et de l'imaginaire classiques dans les critères qui président à l'évaluation des pratiques rédactionnelles versifiées. Derrière la compétition des autorités se joue en définitive, sous la plume de Le Pan et celle de Hoffmann, la légitimité d'un discours critique qui ne peut s'autoriser que de son aptitude à rendre compte, par la vertu de l'argument, de la raison d'emploi des formes : et c'est là qu'ils rejoignent, avec Boileau, le regard d'un Vaugelas, d'un Bouhours ou d'un Morvan de Bellegarde...

---

## NOTES

1. P. Verlaine, « Un mot sur la rime », *Le Décadent*, 1<sup>er</sup>-15 mars 1888, p. 1. Le texte est repris dans les *Œuvres en prose complètes*, éd. Jacques Borel, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1972, p. 696-701. La formule citée dans le titre de l'article vient de L. Cœuret, *Nouveau système de rimes*, Paris, Hachette, 1855, p. 6.
2. S. Mallarmé, « Crise de vers » [1897], *Œuvres complètes*, t. II, éd. Bertrand Marchal, Paris, Gallimard « Bibliothèque de la Pléiade », 2003, p. 204-213.
3. E. Raynaud, « Chronique littéraire », *Le Décadent*, 1<sup>er</sup>-15 janvier 1888, p. 8.
4. La lettre, datée d'août 1887, est citée dans P. Verlaine, *Œuvres en prose complètes*, *op. cit.*, p. 1369.
5. E. Raynaud, « Chronique littéraire », *op. cit.*, p. 9.
6. P. Verlaine, « Un mot sur la rime », *op. cit.*, p. 1.
7. *Ibid.*, p. 1-2.
8. *Ibid.*, p. 2.
9. La datation fait consensus auprès des historiens. Voir notamment : B. Colombat, « L'adjectif : perspectives historique et typologique », *Histoire Épistémologie Langage*, n° 14, 1992, p. 16 ; M.-

M. de Gaulmyn, « Grandeur et décadence de l'attribut dans les grammaires scolaires du français », dans M.-M. de Gaulmyn et S. Rémi-Giraud dir., *À la recherche de l'attribut*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991, p. 33 ; J. Goes, *L'adjectif. Entre nom et verbe*, Paris/Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1999, p. 32.

10. La trajectoire de l'épithète a été appréhendée, dans sa diachronie propre, notamment par les contributions suivantes : F. Berlan, « Épithète grammaticale et épithète rhétorique », *Cahiers de lexicologie*, n° 39, 1981, p. 5-23 ; F. Berlan, « L'épithète entre rhétorique, logique et grammaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire Épistémologie Langage*, n° 14, *op. cit.*, p. 181-198 ; I. Garnier-Mathez, *L'épithète et la connivence. Écriture concertée chez les Évangéliques français (1523-1534)*, Genève, Droz, 2005, p. 57-91 ; P. Hummel, *L'épithète pindarique. Étude historique et philologique*, Bern, Peter Lang, 1999, p. 11-117.

11. P. Hummel, *L'épithète pindarique. Étude historique et philologique*, *op. cit.*, p. 35.

12. L'énumération des exemples, empruntés à Alcidas, est à trouver en *Rhét.*, III, 3, 1406 a 20-32. C'est sans aucun doute le passage à l'égard duquel la tradition rhétorique occidentale a la plus grande dette en matière de définition de l'épithète. La traduction utilisée dans l'ensemble de l'article est celle de Pierre Chiron (Aristote, *Rhétorique*, présenté et traduit par Pierre Chiron, Paris, Flammarion, 2007). Le texte grec a été consulté sur la base de données TLG : *Thesaurus Linguae Graecae® Digital Library*, éd. Maria C. Pantelia, University of California, Irvine, URL : <http://www.tlg.uci.edu> (consulté en avril 2020).

13. P. Hummel, *L'épithète pindarique. Étude historique et philologique*, *op. cit.*, p. 36.

14. *Ibid.*

15. Il s'agit de « *μουσεῖον* (inspiré par les muses) » devenant « *τῆς φύσεως παραλαβὸν μουσεῖον* (doté par la nature du don des muses) » (*Rhét.*, III, 3, 1406 a 24-25).

16. Quintilien, *De institutione oratoria*, VIII, III. Le texte latin a été consulté sur la base de données *The Latin Library*, URL : <http://www.thelatinlibrary.com/quintilian/quintilian.institutio8.shtml> (consulté en avril 2020).

17. L'édition consultée est bilingue : Aristote, *Poétique*, présenté et traduit par Barbara Gernez, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

18. *Ibid.*, note 127.

19. J. Puhvel, « The origins of greek *kosmos* and latin *mundus* », *The American Journal of Philology*, n° 97, 1976, p. 154 (nous traduisons) : « « a notion of ordering, arraying, arranging, and structuring discrete units or parts into a whole which is 'proper' in either practical, moral, or esthetic ways ».

20. R. Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, n° 16, 1970, p. 178-179.

21. Sur le traitement médiéval de la catégorie épithète, je renvoie aux sources collectées et commentées par P. Hummel, *L'épithète pindarique. Étude historique et philologique*, *op. cit.*, p. 44-56. On consultera également l'ouvrage de référence d'E. Faral, *Les arts poétiques du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Recherches et documents sur la technique littéraire du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 1924.

22. Sur l'histoire de la notion d'adjectif de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle, on consultera les articles collectés pour *Histoire Épistémologie Langage*, n° 14, 1992 : *L'adjectif : perspectives historique et typologique*, sous la direction de Bernard Colombat.

23. A. Furetière, « Épithète », *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*, t. I, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.

24. F. Berlan, « L'épithète entre rhétorique, logique et grammaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *op. cit.*, p. 181.

25. J.-F. Marmontel, « Épithète », *Éléments de littérature* [1787], éd. S. Le Ménahèze, Paris, Desjonquères, 2005, p. 497.

26. Ce point est développé dans T. Mettraux, « Un ornement nécessaire ? L'épithète rhétorique et la texture », *L'Information grammaticale*, n° 160, 2019, p. 32-33.

27. É. Littré, « Épithète », *Dictionnaire de la langue française*, t. II, Paris, Hachette, 1874, p. 1466.

28. A.-P. Pouey-Mounou, « L'épithète est-elle un vilain défaut ? Les superfluités du style dans quelques caricatures de la poésie du XVI<sup>e</sup> siècle », dans C. Barbaferri et J.-Y. Vialleton dir., *Vices de style et défauts esthétiques. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 147.
29. *Ibid.*, p. 147-148.
30. *Ibid.*, p. 163.
31. *Ibid.*, respectivement p. 147, p. 153-154 et p. 159.
32. Sur ce point, voir S. Hache, « Le bel usage de l'épithète au XVII<sup>e</sup> siècle », dans S. Hache et A.-P. Pouey-Mounou dir., *L'Épithète, la rime et la raison. La lexicographie poétique en Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 333.
33. *Ibid.*, p. 334.
34. Morvan de Bellegarde, *Reflexions sur l'Elegance et la politesse du stile* [1695], Paris, André Pralard, 1705, p. 71.
35. D. Reguig, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », dans *L'Épithète, la rime et la raison*, *op. cit.*, p. 367-368.
36. N. Boileau, « Satire II. À M. de Molière » [1663], *Satires, Épîtres, Art poétique*, éd. J.-P. Collinet, Paris, Gallimard, 1985, p. 72.
37. *Ibid.*, p. 73.
38. A.-P. Pouey-Mounou, « Préface », dans *L'Épithète, la rime et la raison*, *op. cit.*, p. 13.
39. M. de Bellegarde, *Reflexions sur l'Elegance et la politesse du stile*, *op. cit.*, p. 8.
40. C. Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise : utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Veuve Camusat et Le Petit, 1647, p. 238.
41. A. de Montmérans, *Synonimes et Epithetes françoises, recueillies & disposées selon l'ordre de l'alphabet*, Paris, Jean le Bouc, 1645, [non paginé].
42. A.-P. Pouey-Mounou, « Préface », dans *L'Épithète, la rime et la raison*, *op. cit.*, p. 20.
43. T. Mettraux, « Un ornement nécessaire ? L'épithète rhétorique et la texture », *op. cit.*, p. 31-37.
44. R. Mahrer, *Phonographie. La représentation écrite de l'oral en français*, Berlin, De Gruyter, 2017, p. 409-410.
45. *Ibid.*, p. 410.
46. B. Jullien, *Petit traité des figures et des formes de style*, Paris, Hachette, 1866, p. 113.
47. D. Reguig, « Froideur et saveur de la rime chez Boileau », *op. cit.*, p. 371-372.
48. Voltaire, « Discours aux Welches », *Mélanges*, éd. J. van den Heuvel, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1961, p. 696-697.
49. J.-M.-B. Clément, *Neuvième Lettre à Monsieur de Voltaire, sur les défauts de stile de la Henriade, les plus opposés au stile du poème épique*, Paris, Moutard, 1776, p. 126.
50. J.-F. La Harpe, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne* [1798-1804], t. I, Paris, Didier, 1834, p. 925.
51. Voir notamment L.-J.-M. Carpentier [prénom inconnu], *Traité de la versification française*, Bruxelles, Librairie classique, 1838, p. 4 ; L. Cœuret, *Nouveau système de rimes*, *op. cit.*, p. 6 ; B. Jullien, *Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, t. I, Paris, Paulin, 1844, p. 74-75.
52. A. Thibaudet, *La Poésie de Stéphane Mallarmé* [1912], Paris, Gallimard, 1926, p. 240.
53. Z. [B.-F. Hoffmann], « Variétés. Chefs-d'œuvre de Campistron, ornés de son portrait, contenant *Arminius*, *Andronic*, *Alcibiade*, *Tiridate*, tragédies ; et *Le Jaloux désabusé*, comédie ; avec des remarques sur le plan, la contexture et le style de ces ouvrages. Par M. le Pan », *Journal des débats politiques et littéraires*, 12 mai 1820, p. 3-4. Jusqu'à la prochaine note, toutes les citations renvoient à cet article.
54. É.-M.-J. Le Pan, « Réfutation détaillée de l'article sur Campistron, signé Z. », *Journal des débats politiques et littéraires*, 12 mai, Paris, Cordier, [1820]. Il s'agit d'un petit fascicule de 4 pages, déposé à la Bibliothèque nationale de France et numérisé sur la base de données *Gallica*. Jusqu'à la prochaine note, toutes les citations renvoient à ce document.

55. Z. [F.-B. Hoffmann], « Au rédacteur », *Journal des débats politiques et littéraires*, 21 mai 1820, p. 3.  
56. C. Maurras, « Paul Verlaine. Les époques de sa poésie », *Revue encyclopédique*, 1<sup>er</sup> janvier 1895, p. 8.
- 

AUTEUR

THIBAUD METTRAUX

Université de Lausanne